

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2020 A 19h SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, ANDRE-GILLES CHATAGNAT

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, CHAUMONTET Denis, FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, MERLET Noémie, MERY Luc, PUZEL Jérémy, SUBLET Gaétan

Excusés : BLANDIN Aurélie (donne pouvoir à Mme MERLET Noémie)
JACCAZ Yan (sans pouvoir)

Absents non excusés : /

Mr FOEX Romain a été désigné secrétaire.

Ordre du jour :

- **Présentation des travaux de sécurisation du réseau eau potable à Vovray par le bureau d'études ATIE**
- **Eaux pluviales à Saint Jean**
- **Prorogation du prêt relais pour travaux du Malpas** (annule et remplace la délibération du conseil du 1er octobre 2020)
- **Urbanisme**
- **Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du 1^{er} octobre 2020 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part aux élus des dernières décisions prises à savoir :

- CURAGE DU FOSSE ROUTE DE L'AFFLIT PAR HOMINAL
- AGENCEMENT DU HANGAR TECHNIQUE PAR ENTREPRISE VACHOUX
- COMMANDE DES SAPINS ET DECORATIONS DE NOEL
- COURRIER A MTR VEDESI POUR PARCELLE EMPLACEMENT RESERVE PLUI
- CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE MAITRISE D'ŒUVRE POUR SIVU MINZIER : 896 €

Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour avec l'aval des élus : « Subvention ».

- **1. Présentation des travaux de sécurisation du réseau eau potable à Vovray par le bureau d'études ATIE**

Une présentation du projet est faite avec le maître d'œuvre, Mr BRICHET Christophe de la Sté ATIE. Ce dossier date déjà de plusieurs années mais les travaux n'ont pu se faire faute de financement. Devant les différents plans de relance des différents organismes publics, le dossier a été réactivé.

Une réponse favorable de l'Agence de l'Eau nous est parvenue et cette dernière octroie à la commune de Chaumont une subvention de 100 745 €. Nous sommes dans l'attente de la réponse de participation du Département 74.

Un permis de construire va être déposé en cette fin d'année pour la construction d'un réservoir et l'appel d'offres se fera au 1^{er} trimestre 2021.

- **2. Eaux pluviales à Saint Jean**

Suite à une visite sur place des élus pour constatation des désagréments que provoquent les eaux pluviales, une demande de participation est faite auprès du Département ainsi qu'une relance au Cabinet Nicot.

- **3. Prorogation du prêt relais pour travaux du Malpas (annule et remplace la délibération n°20.68 du 01/10/2020)**

Mr le Maire informe les élus qu'une erreur matérielle a été faite quant au montant des frais de dossier pour la prorogation du prêt relais qui s'élève à 200 euros au lieu de 138.50 €.

Mr Le Maire rappelle à l'assemblée que les élus en place avaient le 4 avril 2019, lors de la séance du conseil municipal, prévu au budget primitif 2019 une sollicitation d'un financement auprès d'un organisme bancaire pour le marché référencé en objet.

Le 8 Août 2019, un prêt relais de 138 500 € sur 12 mois a été contracté auprès de la Caisse d'épargne dans l'attente du versement du FCTVA concernant ce marché et des subventions attribuées. Le remboursement de ce prêt relais étant prévu le 22 novembre prochain.

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de proroger ce prêt relais car la réception du chantier du Malpas n'est pas validée à ce jour et le remboursement des subventions non soldé.

L'offre est la suivante : Montant du prêt relais : 138 500 €

- Durée 6 mois : taux fixe de 0.40 % avec échéances trimestrielles
- Commission d'engagement : 200.00 €
- Sans frais pour anticipation de remboursement

**Après délibération, le Conseil Municipal
à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- ◆ Accepte la prorogation du prêt relais de 138 500 € sur 6 mois de la Caisse d'Épargne pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du Malpas,
- ◆ Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer l'offre.

• 4. Subvention

Mme Noémie MERLET, Adjointe au maire et en charge de la communication, prend la parole pour la demande de subvention 2020 de la Protection Civile.

Après consultation et demande des élus à la séance de conseil municipal du 1^{er} octobre dernier, la commune peut spécifier sur sa délibération de vouloir donner une subvention à la protection civile, directement à l'antenne de Frangy 74270.

Le Conseil Municipal décide à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention :

- d'accorder une subvention de : 150 € à la Protection civile, **antenne de Frangy**,
- et charge Monsieur Le Maire à procéder à cette dépense.

5. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC07406519X0008M01 PUZEL Jérémy : création d'en enrochement d'un mur de soutènement et d'un abri de jardin de 15m² au lot 15 du lotissement les Jardins du Pré Magnin 74270 CHAUMONT : **accord** du 13 octobre 2020.

6. Divers

DON ASSOCIATION

Le conseil municipal décide d'accorder un don à :

- l'association « Vic pour la vie » 150 €
- et charge Monsieur le Maire à procéder à cette dépense.

SCHEMA DE MUTUALISATION AVEC LA CCUR

Mr Le Maire demande au conseil municipal de mettre en place une réflexion sur les différents postes, études et besoins auxquels la commune pourrait mutualiser avec la CCUR.

SUBVENTION PARKING COVOITURAGE

La commune a obtenu une subvention pour la création de l'aire de covoiturage au Malpas d'un montant de 37 922 € de la part du Département 74 via les amendes de police.

REFERENT COMMUNAL COVID-19

Mr Eric MANTILLERI a été désigné référent communal pour le Covid-19.

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Mme Noémie MERLET, Adjointe en charge de la communication présente le dispositif à l'ensemble des élus.

Considérant que la commune de Chaumont connaît régulièrement des cambriolages sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que la commune de Chaumont a besoin d'un outil de communication innovant et performant permettant de mettre en relation la mairie et les administrés et les administrés entre eux,

Considérant les informations recueillies sur le programme « Voisins vigilants et solidaires »,

Considérant l'offre tarifaire du programme,

Mr Le Maire propose au conseil municipal :

- d'adhérer la commune au programme « voisins vigilants et solidaires » pour une durée de 4 ans,
- De l'autoriser à signer la convention de partenariat pour un abonnement annuel de 400 euros TTC annuel (tarif pour une commune de moins de 500 habitants),
- De nommer Mme Noémie MERLET, référente du programme,

Le Conseil municipal, à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,

- Accepte les propositions ci-dessus,
- Charge Mr le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

ROCHER AU MALPAS

Une question est posée à Mr le Maire sur les travaux de protection des rochers à l'entrée du Malpas : Mr le Maire répond que ces travaux sont à l'initiative du Département 74 et que la commune n'a pas été concertée en amont.

Néanmoins, il déplore le manque de coordination de ces travaux qui auraient pu se faire en même temps que ceux engagés récemment par la commune pour l'aménagement et la sécurisation de la RD992 au Malpas.

L'ordre du jour étant épuisé à 21H40, Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : LE 03 DECEMBRE 2020 à 20H

CHATAGNAT André-Gilles,

CHAUMONTET Denis,

FOEX Romain,

HONCZARUK Gérald,

PUZEL Jérémy,

SUBLET Gaétan

MANTILLERI Eric,

MERLET Noémie,

MERY Luc,